

Expéditeur :
GRACQ - Les Cyclistes Quotidiens/
Locale de Rebecq
Rue Neuve, 15
1430 REBECQ
T 067 636754
rebecq@gracq.org



Aux groupes politiques
de Rebecq
se présentant aux élections communales 2018

- ECOLO
- Ensemble créons l'avenir
- Objectif Citoyens
- Union

Mai 2018

Madame, Monsieur,

Notre groupe rebecquois fait partie de l'association GRACQ-Les Cyclistes quotidiens reconnue comme association d'éducation permanente pour adultes par la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui a pour objectif de favoriser l'usage utilitaire du vélo.

A ce titre, il a réfléchi avec des citoyen-ne-s concerné-e-s à ce qui pourrait améliorer l'usage du vélo comme mode de déplacement habituel dans notre entité de Rebecq et souhaite vous remettre le Mémorandum du GRACQ pour les élections communales de 2018 ainsi que des points soulignés et des suggestions formulées plus spécialement pour Rebecq.

Merci d'en prendre connaissance et de nous transmettre vos réactions et réponses éventuelles que nous ne manquerons pas de faire connaître à nos membres et sympathisant-e-s.

Nous sommes également à votre disposition pour en parler de vive voix si vous le souhaitez.

La locale GRACQ de Rebecq
Contact : Claudine Lienard
Adresse : 15, rue Neuve 1430 Rebecq
Téléphone : 067 63 67 54 - E-mail : rebecq@gracq.org

POINTS ET SUGGESTIONS POUR REBECQ :

1. En ce qui concerne la POLITIQUE « VELO » :

- 1.1. Insérer une rubrique régulière à destination des cyclistes dans le bulletin communal (par exemple pour expliquer la mise en « sens unique limité » et l'intérêt de cette mesure à la population, présenter la signification des Points nœuds, exposer les règles de dépassement des cyclistes, etc), projet pour lequel le GRACQ propose sa collaboration
- 1.2. Accroître la formation au vélo aux élèves des écoles de l'entité
- 1.3. Associer le GRACQ aux réflexions sur la mobilité communale (mandat à la CCATM, contacts réguliers avec le service mobilité pour un point en commun sur l'accueil des cyclistes dans l'entité, etc)
- 1.4. Etre à l'écoute des difficultés signalées par les cyclistes et, par exemple (relevé décembre 2017) :
 - au Chemin Millecamps, les deux virages consécutifs après le Moulin Derbaix en allant vers Braine le Comte n'offrent pas une visibilité suffisante dans une voirie autorisée à 90 km
 - au carrefour entre le Chemin Millecamps et la route régionale Bruxelles-Mons, la traversée pour poursuivre vers Tubize est dangereuse (vitesse des véhicules, manque de visibilité)
 - aux sorties de l'autoroute E429, les voitures ne s'arrêtent pas toujours et certaines s'arrêtent sur les pistes cyclables
 - la vitesse des voitures est souvent excessive et les dépassements dangereux dans les routes étroites de l'entité, par exemple dans la Vallée des Oiseaux
 - dans le tournant de la Route Industrielle situé entre Quenast et la prise de l'autoroute, le rétrécissement de la voirie insécurise fortement les cyclistes dans les deux sens
 - les pistes cyclables situées le long de la ligne droite entre l'autoroute et Bierghes et le long de la N6 entre Braine le Comte et Rebecq ne sont ni sécurisées ni entretenues alors que les véhicules circulent à 90km/h voire davantage et que rien ne protège les cyclistes si un véhicule dévie et vient rouler sur la piste
 - l'obligation, pour les cyclistes, de contourner les chicanes installées rue Sainte Renelde induisent les véhicules à les frôler de manière dangereuse
 - le passage de la rue de Rebecq sous les passerelles de la carrière devrait être sécurisé pour les cyclistes (passage très fréquenté)
- 1.5. Transmettre des indications aux services de police pour qu'ils découragent le stationnement sur les pistes cyclables et fassent mieux respecter les limitations de vitesse (zone 30)
- 1.6. Poursuivre la mise en œuvre du volet « mobilité douce » du Plan communal de Mobilité
- 1.7. Envisager de mettre davantage les voiries étroites en « circulation locale » pour favoriser la mobilité douce, les cyclistes y étant autorisés

2. En ce qui concerne les INFRASTRUCTURES pour le vélo :

- 2.1. Poursuivre les contacts avec la Commune de Tubize et les institutions provinciales voire régionales pour assurer la réalisation d'une piste cyclable sécurisée entre Rebecq et Tubize (Ripain) qui offrirait les avantages suivants :
- rencontre les souhaits des cyclistes qui cherchent l'itinéraire le plus rapide et le plus sûr pour relier Rebecq à Tubize et vice-versa,
 - suit un tracé plat et par conséquent facile à parcourir par tout un chacun
 - rencontre les intentions des Plans Communaux de Mobilité des communes de Rebecq et Tubize qui mentionnent la nécessité d'une liaison cycliste "sécurisée" entre Tubize et Quenast,
 - rejoint également le schéma directeur cyclable wallon et le plan de mobilité provincial qui prévoient tous deux une liaison cyclable à cet endroit,
 - sera d'une utilité certaine pour permettre aux navetteurs de rejoindre la gare de Tubize, aux étudiant-e-s un accès facile aux écoles secondaires de Tubize et représentera pour les particuliers une ligne de promenade sûre et agréable pour rejoindre les commerces et services de la ville proche,
 - permettra de renforcer la sécurité des usagers « doux » lorsque la disparition prochaine de la Drève Léon Jacques de Rebecq (prévue dans le plan d'extension des activités de la carrière de porphyre) entraînera une hausse de fréquentation par des voitures sur la voirie dite « de Ripain » ,
 - offrira un dispositif efficace pour inciter à l'intermodalité et par conséquent à la réduction de la pression automobile dans le centre de Tubize,
 - accroîtra la convivialité de cette voirie et mettra mieux en valeur la vallée de la Senne, accroissant de ce fait l'attrait touristique de la région,
 - concrétisera une politique de lutte contre les émissions de gaz carbonique source des changements climatiques que la Région wallonne s'est engagée à réduire très sensiblement.
- 2.2. Assurer des liaisons cyclables sécurisées des centres des entités fusionnées vers les communes voisines et dans les grandes voies d'accès à la commune (ex chemin Millecamps ; chemin de Braine)
- 2.3. Aménager des circuits vélo entre les quartiers (ex ouvrir aux vélos un des sentiers reliant le quartier du Petit Bruxelles – rue du Buchot – chemin du Thiembecq au centre de Quenast, prévoir une liaison cycliste Rebecq-Quenast avec passage sécurisé de la Route Industrielle)
- 2.4. Réparer, entretenir et nettoyer les pistes cyclables existantes et les sécuriser (haie ou rembarde) aux endroits dangereux (Route Industrielle, N6)
- 2.5. Porter une attention aux cyclistes dans les chantiers communaux (ex marquage vélo devenu incohérent rue Sainte Renelde – ex passage vélo direct dans les îlots ralentisseurs disposés sur les voiries)
- 2.6. Assurer une zone d'arrêt prioritaire ou zone avancée pour les cyclistes aux carrefours importants avec feux (routes régionales)

- 2.7. Aménager davantage de zones d'élargissement dans les voiries étroites (ex Vallée des Oiseaux) pour sécuriser les dépassements et croisements des cyclistes par les automobilistes
 - 2.8. Assurer et poursuivre l'installation de panneaux rappelant la règle du Code (art 40ter) imposant de respecter une distance latérale de 1m tant en les croisant qu'en les dépassant
3. En ce qui concerne les EQUIPEMENTS pour le vélo :
- 3.1. Ajouter des abris vélos (ex 1 à l'ancienne Gare de Rebecq et l'autre au rond-point arrêt de bus Quenast Breda)
 - 3.2. Installer des boxes à vélo dans les quartiers denses où les habitations n'ont pas de garage (ex centre de Rebecq et de Quenast)
 - 3.3. Appuyer les demandes à Infrabel d'une consigne vélo automatique, sécurisée et suffisante aux gares SNCB de Tubize, Braine le Comte, Enghien et au point d'arrêt d'Hennuyères
 - 3.4. Dans les centres des villages et particulièrement dans les rues commerçantes, au sein des places de parking pour voitures, dédier au moins un des emplacements à des fixations pour vélos afin d'inciter la population à faire leurs courses à vélo.